

03 JUIN 2025

Nouakchott, le في انواكشوط،

Numéro: الرقم:

ARMP/Pr: 101 - 2025 س ت ص ع:

الرئيسة La Présidente

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond en date du 03 juin 2025 sur la saisine d'office et sur le recours introduit par Clean Service contre la troisième décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local (MIPDDL), du marché relatif à la collecte et le transport des déchets solides de la ville de Nouakchott, au Centre d'Enfouissement Technique, objet du DAOI N°001/CPMP/MIPDDL/2025 :

- Dit non fondée la contestation de la conformité de l'offre de l'attributaire et de sa qualification ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAOI, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Signé à distance par Khadija BOUKA

